

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Décembre 2021

Ouverture de la séance à 18H40 - 7 conseillers présents (absents Alain HINI et Daniel JEAN)

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 23.11.2021. Aucune rectification n'a été demandée. Mme Odile LELEU a été désignée comme secrétaire de séance.

⇒ **Ordre du jour :**

► **Tarif de mise à disposition de la salle des fêtes :**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'une délibération du 07 Septembre 2020 deux tarifs ont été fixés pour l'utilisation de la salle : 4€ de l'heure pour les personnes ou associations domiciliées sur la Commune et 5€ de l'heure pour celles domiciliées hors commune. Elle propose de compléter cette délibération en fixant un minimum de facturation de 20 €. Le Conseil Municipal, après discussion accepte cette proposition à la majorité (1 abstention).

► **Tarif de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association VERT D'EAU :**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande d'utilisation de la salle des fêtes lui a été adressée par l'association VERT D'EAU pour notamment des cours de yoga pour enfants. Elle propose que le tarif soit fixé à 20 € par mois pour 2h d'utilisation. Le Conseil Municipal, après discussion accepte cette proposition à la majorité (1 abstention).

► **Modification du tarif de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association TAI CHI CHUAN EN UBAYE :**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association TAI CHI CHUAN EN UBAYE utilise la salle des fêtes de la Commune depuis janvier 2017 au tarif de 400 € par an pour 2 cours par semaine de 1h30. L'Association ayant demandé à ne bénéficier plus que de 1h30 par semaine (soit 1 cours au lieu de 2), Mme le Maire propose de diminuer la participation au chauffage. Le Conseil Municipal, après discussion accepte, à la majorité (2 abstentions), de diminuer la participation à 200 € pour 2021/2022.

► **Demande de subvention à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2022 :**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de présenter pour 2022 une demande de subvention concernant la réfection de la partie Sud du toit de l'Eglise. Elle indique que pour un montant des travaux estimé à 64 007€ HT (70 407€ TTC), la subvention attendue peut s'élever à 60%, soit 38 405 €. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► **Demande de subvention à l'Etat au titre de la D.S.I.L. 2022 :**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de présenter pour 2022 une demande de subvention concernant la réfection du toit de la Maison Rose en complément de la demande de DETR 2020 (accordée à hauteur de 60%). Elle indique que pour un montant des travaux estimé à 82 252 € HT (90477 € TTC), une subvention de 20% peut être demandée, soit 16 450 €. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Convention de répartition des frais de fonctionnement de l'école de St-Pons :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un enfant de la Commune est scolarisé à l'école de Saint Pons. Le montant des frais de fonctionnement pour 2020 / 2021 a été fixé à : 1459€ par élève de maternelle et 828 € par élève de primaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante (1 enfant en primaire).

► Désignation d'un conseiller pour signer les autorisations d'urbanisme concernant personnellement Mme le Maire :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que si, conformément au code pénal et au code de l'urbanisme, elle peut signer les autorisations d'urbanisme demandées sur les bâtiments communaux, en revanche, ni elle, ni les adjoints ne peuvent signer les autorisations d'urbanisme la concernant personnellement. Il convient donc de désigner un conseiller municipal pour cela. Après discussion, Mr Jean-Philippe DÉMOULIN est désigné, à l'unanimité (Hélène GARCIER-RICHAUD a quitté la pièce, elle n'a pris part ni à la discussion, ni au vote).

⇒ Questions et informations diverses :

- **Communes forestières** : grâce au soutien des communes, la Fédération Nationale des Communes Forestières a obtenu des avancées notamment sur la difficile question du financement du budget de l'ONF.
- **Conseiller aux décideurs locaux** : Mme le Maire a rencontré ce nouvel interlocuteur mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques pour soutenir les élus dans leur gestion financière de la Commune.
- **Groupement de commande** : les communes de la vallée vont se regrouper pour la mise en conformité de leurs systèmes informatiques avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- **Formations des élus** : Mme le Maire a suivi une formation concernant la gestion du personnel (lignes directrices de gestion) et une concernant le budget.
- **Dératisation** : l'intervention d'une société spécialisée est prévue chez une locataire de la commune.
- **Pont du Bérard** : un diagnostic pour évaluer l'importance des travaux est programmé pour ce printemps.
- **Réseaux d'eau** : suite à la réparation de la très importante fuite d'eau sur une propriété à St Flavy, la question de la pose du nouveau compteur est en discussion avec les propriétaires concernés.-
- **Salle du rez-de-chaussée** : l'optimisation de son occupation est à l'étude.
- **Piste cyclable** : le projet porté par la CCVUSP avance, certains terrains devraient être rachetés prochainement.

La séance est levée à 20h30.